



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2023

La réunion a débuté à 19h00 sous la présidence de Monsieur MOINARD Marcel, le Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le 04 juillet 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion extraordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur MOINARD Marcel, Maire

**Présents :** MOINARD Marcel, HERAULT Francette, GEANT Thierry, MOULIN Méлина, ROY Nadège, DESSEVRE Annie, COMINET Lydiane, MICHAUD Loïc

**Absents excusés :** REIGNIER Bernard, GRIFFON Catherine,

**Pouvoir :** REIGNIER Bernard à Thierry GEANT

**Secrétaire de séance :** Nadège ROY

Le quorum (plus de la moitié des 9 membres du CM), étant atteint, la séance est ouverte.

### **Acquisition d'un tracteur**

À la suite de la vente du tracteur (voir DCM25-2023) il est proposé l'acquisition d'un nouveau tracteur.

L'acquisition se ferait auprès de OUEST AGRI à VOUHÉ (Charente-Maritime).

Le coût du tracteur est de 28 000,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à 1 voix pour et 1 abstention l'acquisition de ce tracteur et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

*Discussion : Monsieur le Maire explique que cette acquisition va permettre de faire entre autres du broyage d'accotement, ce qui consentira à enlever cette compétence au SIVOM. L'acquisition est prévue en septembre sous vérification que les réparations demandées soient correctement faites.*

*Madame Annie DESSEVRE indique que le fait de retirer des heures au SIVOM va donner une charge supplémentaire à l'employé communal → Cela représente une semaine de travail par an.*

*Madame Méлина MOULIN informe le conseil d'une remontée d'un habitant sur l'entretien → Le retard est en cours de rattrapage. L'achat de ce tracteur permettra dorénavant une intervention plus rapide.*

*Monsieur Thierry GEANT précise que la vente de l'ancien tracteur (rappel 5000€) viendra en déduction du nouveau.*

*Madame Nadège ROY demande si le contrat de l'employé communal sera revu → Non. Si les heures du SIVOM seront réparties sur d'autres tâches → Oui cela sera possible. Est-ce que les chemin du marais communal pourront être fait avec ce tracteur → Non cela restera fait avec la débroussailleuse.*

*Monsieur Loïc MICHAUD exprime son avis sur le prix qu'il trouve élevé. Cette acquisition n'est pas dans une vision d'entraide entre les communes aux alentours. Il indique qu'avant c'était compliqué de faire des dépenses (refus d'acheter des jeux pour les écoles etc...) et que là nous proposons l'achat d'un tracteur, l'année passée un véhicule. Il trouve dommage que nous ne travaillons pas avec d'autres communes avec du prêt de matériel → Monsieur le Maire*

*explique qu'il a pris contact avec des communes environnantes mais cela n'est pas possible. Les communes ont souvent le même besoin au même moment et cela est difficile en gestion. Nous avons besoin de renouveler le matériel et de se mettre en conformité.*

### **Tarif Cantine**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prestataire de restauration scolaire API Restauration nous a fait part d'une augmentation 10,29% du repas au 1<sup>er</sup> septembre 2023, soit un tarif de 4,096€ TTC (Pour information, le tarif actuel est de 3,7136€ TTC)

Cette augmentation représenterait environ 1800,00 € pour l'année pour la commune.

Une rencontre avec API restauration a lieu prochainement dans laquelle les tarifs pourraient être rediscutés.

Il se pose la question de répercuter ou non sur le tarif facturé aux familles.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de modifier le tarif des repas comme suit :

- Tarif enfant : 3,60 €
- Tarif adulte : 4,10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'augmentation des tarifs.

*Discussion : Pas d'informations sur les décisions prises dans les communes environnantes. Madame Nadège ROY donne les chiffres en fonction de la répartition du coût de l'augmentation. L'ensemble des élus indiquent que la décision se doit d'être transparente. Un mail sera fait par la secrétaire Mme Gaëta ROBERT à destination des parents, et le règlement intérieur sera modifié.*

### **Personnel des écoles**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la gestion du personnel contractuel des écoles est très compliquée lors des absences et ne permet pas à la commune d'assurer un service de qualité.

Il est proposé de faire appel à l'association IPSO de Niort qui mettra une personne à disposition de la commune.

Un contrat devra être signé entre l'association et la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

*Discussion : Monsieur le Maire indique les coûts horaires de l'association IPSO, le contrat est annulable à tout moment, coût annuel supplémentaire d'environ 6000€.*

*Monsieur Loïc MICHAUD indique qu'il existe d'autres associations sur le bassin niortais proposant la même prestation de service.*

### **Site internet**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dysfonctionnement du site internet.

En effet, à la suite d'un virus détecté dans un fichier par l'hébergeur, celui-ci a coupé le site internet de la commune.

Il a donc été nécessaire de faire venir un professionnel qui nous a proposé un contrat de maintenance pour un montant de 468,00€ annuel. Le conseil n'a émis aucune objection.

Compte tenu de l'urgence afin d'intervenir sur le site, Monsieur le Maire informe qu'il a signé le devis de maintenance avec KOM WEB.

De plus, le site internet n'est pas sécurisé et n'est pas adapté aux téléphones mobiles et tablettes.

Il propose une rencontre afin d'évoquer une refonte totale du site et de faire un devis à la commune qui sera présenté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

## 14 juillet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les festivités vont être organisées par le comité des fêtes, et l'apéritif offert par la commune. Cette année cela débutera à 16h avec des jeux, suivi d'un temps convivial puis d'une soirée dansante.

La commune devra installer le tivoli, tables et électricité.

Le constat est que peu de conseillers seront présents et même situation au niveau du comité des fêtes

## Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les élus que le comité des fêtes demande une subvention pour une prochaine animation (retransmission du match d'ouverture de la coupe du monde de rugby). L'animation se fera que si l'accès à Internet est sécurisé. Il va être étudié la création d'un réseau invité, et l'achat d'un répéteur de Wifi.

Le réseau invité permettant un accès sécurisé, et le contrôle du temps de connexion.

- Madame Francette HERAULT informe de la commande d'une lanterne à l'école, un devis va être adressé à la mairie pour l'éclairage au niveau de l'abri bus. Sur le chemin piétonnier un mât est à changer, et un autre doit être déplacé au niveau du lotissement. Cela sera vu avec GEREDIS et l'entreprise ROCHE TP.
- Monsieur Loïc MICHAUD fait part d'une remontée d'une parent d'élèves sur le fait que son enfant n'a pas d'auxiliaire de vie l'année prochaine. Mme Francette HERAULT et Mme Nadège ROY en charge des écoles ne sont pas informées de cela. Actuellement l'enfant est scolarisé toute la journée, et la mairie prend à sa charge l'auxiliaire de vie scolaire (AVS) sur le temps de pause déjeuner. Sur le temps de garderie, il n'est pas possible de s'occuper de l'enfant sans l'AVS, et nous ne pouvons pas non plus ajouter un temps pour l'AVS. Cette décision avait déjà été notifiée auparavant à la famille et aux différentes structures sociales.
- Madame Mélina MOULIN a eu une proposition du syndicat des pompiers pour une animation à l'école avec les pompiers de la COURANCE. Monsieur le Maire indique que le syndicat doit directement prendre contact avec l'équipe enseignante.
- Question commune de Mesdames Francette HERAULT et Nadège ROY sur l'avancée du local communal. Monsieur le Maire explique que certains devis sont à revoir, ainsi que le plan d'aménagement. Une étude sur de possible subvention est à faire.
- Madame Nadège ROY fait un bilan du dernier conseil d'école, les enseignantes évoquent de nouveau la création d'un lieu ombragé dans la cour de récréation, cela va être de nouveau étudié au niveau de l'entrée. Puis, la conseillère demande où en était le dossier de sécurisation de la route, Monsieur le Maire indique qu'il reprend le dossier et va bientôt s'entretenir avec le département.

Fin de séance à 21h.

Le Maire

La secrétaire